

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 5648

présenté par  
Mme Motin

-----

**ARTICLE 18 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 18 *bis*, adopté en commission, qui donne aux chambres consulaires une nouvelle mission d'encouragement de la formation des salariés et des entreprises aux conséquences environnementales du numérique.

De telles missions ont plutôt vocation à figurer dans des dispositions plus générales relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie et non dans les dispositions relatives aux missions des seules chambres consulaires en matière d'apprentissage. C'est l'objet d'un amendement portant article additionnel de la rapporteure après l'article 18.